

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 AOUT 2014**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22 Juillet 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, MASSON Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, Mrs GUYADER Alain, CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge, DALIGAULT Cyril et DROUET Daniel.

Secrétaire de séance : Mme MASSON Juliette

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE Mme VILLAINÉ Cécile, SUITE A LA MISE EN APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

Afin d'assurer la prise en charge des enfants déjeunant à la cantine pendant le quart d'heure supplémentaire issu de l'organisation liée à la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme Cécile VILLAINÉ S d'un quart d'heure.

Le temps de travail de Mme VILLAINÉ passe ainsi de 9,23/35^{ème} à 10/35^{ème}.

Le conseil approuve à l'unanimité des voix.

DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR ».

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat (aide à l'employeur à hauteur de 75% du SMIC) liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu, tutorat, formation...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 à 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le maire propose de créer 1 poste d'emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- intitulé du poste : Agent polyvalent des services extérieurs
- missions de l'agent : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, surveillance dans la cour de l'école les jours de cantine de 11h30 à 12h30.
- tuteur de l'agent : Mr WIELGUS Jean-François, maire.
- durée du contrat : 12 mois (renouvelable 2 fois si besoin)
- durée hebdomadaire de travail : 35 heures réparties sur 4 jours
- rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée, ainsi que tous les documents nécessaires se rapportant à ce recrutement.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité des voix.

DELIBERATION POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE TRAITEMENT DE LA COMPTABILITE, DES PAIES ET DES ELECTIONS, SUITE AUX NOUVELLES NORMES IMPOSEES PAR LE PASSAGE A LA NORME SEPA, AU PROTOCOLE PESv2 ET POUR LA DEMATERIALISATION DES FACTURES.

L'évolution des normes comptables et budgétaires et la dématérialisation des échanges de flux avec les partenaires institutionnels nécessitent l'acquisition de nouveaux logiciel de traitement de la comptabilité, des paies et des administrés.

Deux sociétés se partagent l'essentiel du marché des collectivités territoriales :

- La société Berger-Levrault qui a développé l'offre e-Magnus (version modifiée et modernisée de l'offre Magnus actuellement utilisée par la commune)
- La société JVS-Mairistem qui propose un contrat global intitulé « Horizon villages on-line » ou un contrat « à la carte »

Après étude qualité/prix des différents offres de service, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'accepter la proposition de la société JVS-Mairistem et autorise le maire à signer le contrat correspondant à l'offre « Horizon villages on-line ».

Cette société équipe d'ailleurs la très large majorité des communes du canton avec un excellent taux de satisfaction et répond parfaitement aux exigences des nouveaux modes de gestion.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA CAPE POUR L'ACCES DES ENFANTS A LA PISCINE, DANS UN CADRE SCOLAIRE

Mr le maire propose la reconduction de l'accès à la piscine pour les enfants de l'école de la commune sur un trimestre et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la CAPE .

L'activité commencerait le mardi 9 décembre 2014 et s'achèverait le mardi 17 mars 2015. Le créneau réservé par la commune est 9h40-10h20 à la piscine, soit un départ de Bois Jérôme à 9h00 et un retour depuis la piscine à 10h35.

La composition du groupe d'élèves concernés pour cette année sera arrêtée par Mme la directrice de l'école.

Les crédits correspondants pour l'accès à la piscine et le transport des enfants seront inscrits au budget.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

- **Election des représentants des communes au conseil supérieur de la fonction publique territoriale** : aucun conseiller municipal ne souhaite à priori être candidat. Les informations pratiques restent disponibles au secrétariat de la mairie jusqu'au 1^{er} octobre 2014, date limite de dépôt des candidatures auprès du ministère de l'intérieur.
- **Rapport annuel 2013 du SPANC** : le rapport 2013 sera envoyé par mail aux conseillers municipaux pour approbation à la prochaine séance du conseil municipal.
- **Rapport d'activité 2013 du syndicat intercommunal des Eaux du Vexin Normand** : le rapport 2013 sera envoyé par mail aux conseillers municipaux pour approbation à la prochaine séance du conseil municipal.
- **Rapport d'activité 2013 du SIEGE** : le rapport 2013 sera envoyé par mail aux conseillers municipaux pour information.
- **Présentation d'une demande de don pour l'aide aux populations civiles sinistrées à Gaza** : les demandes de subventions 2014 étant closes, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- **Propriété de M. Rossler** : le service des domaines de l'Etat est venu visiter cette propriété qui est à vendre et l'a estimée à 200.000 €.
La commune a donc saisi Maître Jouyet d'une éventuelle proposition d'achat à hauteur de 200.000€ .
Cette propriété serait intéressante pour la commune d'une part pour le terrain qui jouxte l'école et d'autre part pour les logements de la maison qui pourraient être mis en location.
Dans le cas où la proposition de la commune serait accueillie favorablement, et où une solution de financement serait possible avec l'établissement public foncier de Normandie , le conseil municipal serait amené à se prononcer sur l'opportunité d'une éventuelle acquisition de cette propriété.
- **Ingénierie 27** : Messieurs Wielgus et Bogaert ont rencontré la mission ingénierie 27 du conseil général. Des conseils ont pu leur être donnés dans les domaines suivants :
 - projet d'agrandissement de la cantine
 - assainissement en traverse (trottoirs)
 - aménagement et curage des mares
 - projet d'acquisition d'une maison en centre bourg avec logements locatifs
 - création d'une maison d'accueil pour les personnes âgées
 - réseau d'assainissement collectifCette mission donne aux élus des conseils gratuits et une facturation intervient s'il s'agit d'assistance au montage d'un projet.
- **Maison communale** : des malfaçons ont fait l'objet d'un constat par huissier. Celui-ci a envoyé ces constatations à la SARL 2C architecte chargée de la maîtrise d'œuvre qui répondra sous peu. De cette réponse dépendra l'action qui devra être menée par la commune pour obtenir réparation.

- **Projet d'installation d'un médecin dans la commune** : ce projet n'aboutira pas, le médecin ayant trouvé un local pour installer son cabinet à Tilly.
- **Assainissement collectif** : le maire et son 1^{er} adjoint ont rendez-vous à la maison de l'Europe le 16 septembre prochain afin de constituer un dossier pour une demande de subvention de fonds européens pour l'assainissement collectif.
- **Bâtiments communaux** : Mr Bogaert, 1^{er} adjoint et responsable de la commission bâtiments communaux, tient à remercier l'équipe municipale et les bénévoles qui ont participé aux travaux effectués dans l'école, à savoir :
 - changement du lino dans la classe des maternelles et pose de panneaux de liège pour l'affichage,
 - opération anti-mousse sur la toiture,
 - remplacement d'une partie du grillage.
 Par ailleurs, les chaines du carré militaire du cimetière de la commune ont été rénovées et les tombes des soldats ainsi que le monument aux anglais ont été nettoyés.
- **Participation citoyenne** : une réunion publique sur la participation citoyenne aura lieu le 2 octobre prochain. L'information va d'ores et déjà être communiquées aux volontaires déjà recensés et la date sera insérée dans l'agenda du journal communal.
- **Colis des anciens** : Ces dernières années, le colis remis aux aînés de 65 ans et plus de la commune était réalisé par les membres du conseil municipal. Cette année, le conseil municipal renouvelé propose de modifier la forme de ce colis afin qu'il reflète d'avantage son caractère de présent offert aux anciens (et non pas de colis alimentaire). Il est donc décidé de faire appel au magasin Intermarché de Gasny pour la réalisation d'un panier garni festif. Par ailleurs, ce panier garni sera remis aux anciens autour d'un verre de l'amitié qui sera organisé à la salle des fêtes le samedi 20 décembre à 11h00. Bien entendu, les personnes qui n'auront pu se déplacer à cette occasion recevront leur panier garni soit à domicile, si elles le souhaitent, ou pourront le retirer à la mairie aux heures d'ouverture. Cette information sera relayée dans le journal communal.
- **Le lien** : le journal d'information communal est en cours de finalisation pour une distribution début septembre.
- **Prochain conseil municipal** : sauf urgence, le prochain conseil se réunira le jeudi 16 octobre à 20h30. Prévoir le visionnage des photos de la rosière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 26 août 2014

1^{er} Adjoint

Le Maire

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers